

Sebourg, le 13 mars 2023

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Sebourg,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour faciliter les travaux d'extension du réseau de gaz dans la rue de la Bergère au niveau de la résidence Lengrand à partir du 3 avril 2023 et pour la durée des travaux, et, pour éviter tout accident,

ARRETE

ARTICLE 1: Durant les travaux, une partie de la rue de la Bergère (entre le n° 6 et le n° 2) sera barrée à la circulation, de 8h00 à 16h30.

ARTICLE 2 : La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par DELCROIX TP SAS à Bruille Saint Amand.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de la société Nétrel à Saint-Saulve ;
- Monsieur le Directeur de DELCROIX TP SAS à Bruille Saint Amand.

Publié sur le site Internet
le 14.03.2023



Le Maire de Sebourg,
Bruno CELLIER